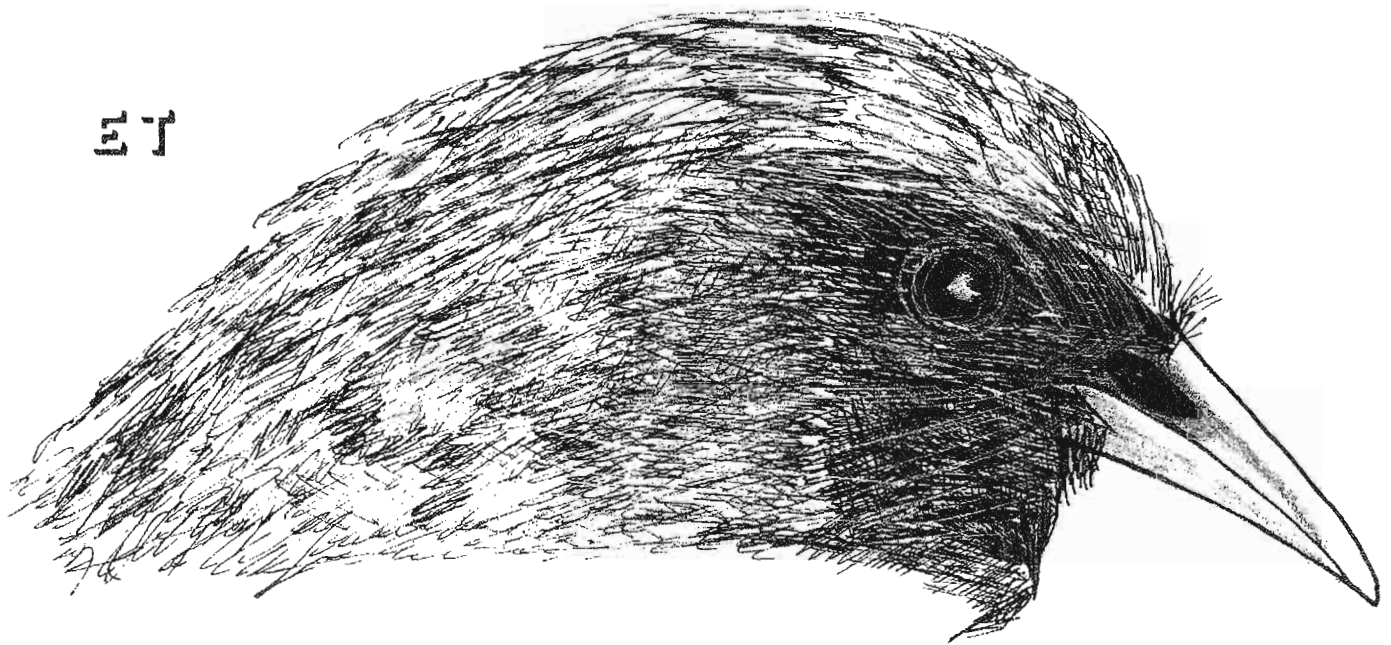


SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE

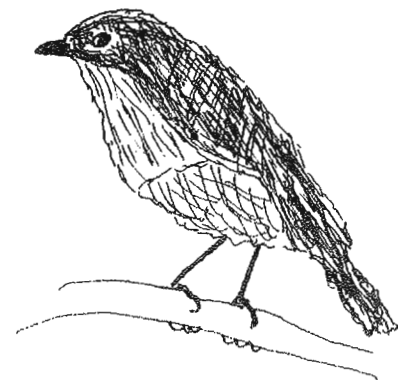
ANNEE DU KACOU

ET



DU

ROSSIGNOL à ventre jaune



" EDITORIAL "

Chers Membres et Amis Bonjour,

Vous paraissiez surpris!... pourquoi? Parce que vous recevez ce " Bulletin d'Information ". - Il ne faut pas, c'est dans la conduite normale des choses. Votre Société en son Assemblée Générale dernière a approuvé, soumise par son bureau, l'idée de ce Bulletin. Pourquoi? Eh bien pour de nombreuses raisons dont les plus importantes sont d'abord le souci de vous informer de nos problèmes, de nos résolutions, afin que vous participiez, non plus en versant annuellement votre cotisation, symbole de fidélité à votre Société, mais en vous faisant participer directement à nos travaux, en vous conviant à formuler vos avis et suggestions. En un mot à travailler ensemble.

Je ne ~~faisais~~ pas l'éloge de la S.C.O., car je pense qu'elle n'est plus à faire. Ses Présidents successifs ont fait chacun à leur tour, avec appui généreux des membres de leurs bureaux respectifs, œuvres connues et même reconnues, les comités Directeurs, vont de voir assumer chaque année des responsabilités de plus en plus lourdes, et nombreuses. Il est donc nécessaire que vous soyez informés de ce qui se passe. Devant ses illustres aînés le Bureau 1977 aura devant l'œuvre déjà accomplie une double tâche d'abord perpétuer leurs actions, parfois marquantes, toujours empreintes de leur personnalité, ensuite tâcher d'améliorer encore, l'image de marque et surtout de conserver intactes les lettres frappées d'Honneur " S.C.O. ".

PROGRAMME DU BUREAU POUR 1977

Votre comité Directeur, cette année s'est fixé 2 lignes directrices fondamentales 1) Maintenir et Développer les membres,
2) Augmenter et Diversifier nos ressources.

Ces deux objectifs définissent d'eux-même un programme. Pour le mener à bien, nous avons créé 5 commissions de travail dont le but est de proposer au bureau en temps opportun les programmes d'action parfaitement élaborés, qui après discussions et adoptions seront menés à terme par l'ensemble du comité.

Chaque Commission Responsable à part elle-même, se compose de 2 membres de manière à ce que la tâche de chacun soit allégée, les commissions sont uniquement destinées à la fonction administrative du Comité Directeur.

Nous avons :

- 1) La Commission de l'INFORMATION - avec M. HANNECART F.
THOMAS Y.

qui sont chargés de tout les problèmes concernant la Propagande à tous les échelons.

(2)

2) La Commission de la DOCUMENTATION - avec M.M. RANCUREL ; P
LETOCART . Y

Chargés de constituer une documentation de base à la Société.

3) La Commission de SURVEILLANCE des ELEVAGES avec

Mme VIRGITTI.
M. VOYEZ . A

Chargés de promouvoir les actions d'élevages contrôlés d'oiseaux locaux avec l'accord des services compétents.

4) La Commission des RELATIONS - avec M.M. BEGAUD. J
AYMARD. R

Chargés de tous les problèmes de relations et contacts extérieurs tant avec l'Administration Locale que les instances ou Sociétés Internationales.

5) La Commission des MANIFESTATIONS avec M.M. ROLLAND. J
NEYROLLES J.N.

Chargés d'entretenir l'animation de la Société par des actions de masse.

Le Programme d'action pour les mois restants est défini comme suit.

Assemblées Générales Ordinaires : Mercredi 20 Juillet
19 Octobre

A.G. pour le Renouvellement du Bureau: Janvier

Promenades Forestières d'Observation : Dimanche 21 Aout
" 20 Novembre

5° Exposition d'Oiseaux : Début Septembre

Dans ce programme ne figurent pas les 6 premiers mois de l'année qui sont écoulés, et qui en leur temps ont eu leurs manifestations propres et que vous connaissez.

Le comité après proposition à l'Assemblée Générale du 25 Mai a placé l'année 1977 sous le double signe du :

KAGOU (Rhinoceros jubatus)
et ROSSIGNOL à ventre jaune (Eopsaltria flaviventris)

car il a été jugé que ces 2 Oiseaux étaient menacés et/ou mal connus.

(3)

Bien sûr d'autres Oiseaux sont menacés, mais il fallait commencer quelque part.

Pour cette raison, ces 2 Oiseaux feront pendant toute l'année l'objet de notre plus grande attention. Nous en parlerons pour que vous les connaissiez mieux, et ainsi les protégiez mieux.

A cet effet ils ne seront pas les Hôtes vivants de la 5° exposition d'Oiseaux.

Nos promenades d'observation seront dirigées sur eux, nos actions, nos publications, notre effort de fera vers eux et vous devez nous y aider par vos actes et vos suggestions.

Si le Kagou a survécu contre notre volonté jusqu'à aujourd'hui, A présent il est Grand Temps qu'il vive par Notre Volonté. Et ce sera beaucoup plus difficile, c'est en raison de cette unanimité exprimée par ceux qui ont répondu à l'enquête S.C.O. 1974-1975, que nous vous convions avec vos familles, vos amis, vos relations, votre volonté et le Bureau de Votre Société pendant cette année 1977 à mener campagne au nom de tous, pour que vive le KAGOU et pour que soit découvert le magnifique et familier petit oiseau qu'est le ROSSIGNOL à ventre Jaune.

" LE BAGUAGE DES KAGOUS "

Le service des Eaux et Forêts avec le concours bénévole de la S.C.O. représentée par M. J. BEGAUD, vient de procéder au baguage des Kagous en captivité sur le Territoire.

M. BEGAUD qui représente la S.C.O. dans cette action nous a informé des constatations qu'il avait pu faire à cette occasion :

La plus grande majorité des Kagous captifs sont mal traités -

- les cages sont trop petites en général
- l'alimentation inadaptée

Les CAGES, qui sont le principal accusé dans cette affaire sont trop petites, voire parfois exigües, le sol est souvent sale et boueux ou cimenté, ce qui porte préjudice au Kagou lui-même, à son plumage et au prestige des "détenteurs" de ces Oiseaux.

La S.C.O. s'est émue de cet état de fait.

En effet on ne peut croire que, devant un Oiseau aussi rare et exceptionnel, et devant le point d'honneur que ce fait chaque "détenteur" de posséder un KAGOU, ces derniers eussent pris des soins plus rigoureux pour mettre en valeur l'Oiseau Symbole du Territoire. Mais il n'en est rien.

Sur 58 Kagous officiellement recensés (n'y a-t-il que cela?) 80% de ces oiseaux sont mal traités ou mal entretenus, ce qui n'est pas en l'honneur du Territoire, ni de leur détenteur.

La S.C.O. qui procède depuis 3 ans à une étude sur le Kagou est prête à fournir tous renseignements susceptibles d'intéresser les personnes concernées quand à l'alimentation (qualité, quantité) et soins particuliers, la dimension minimum des cages et leur aménagements.

La S.C.O. aimerait que les personnes qui possèdent des couples et qui sont en général parmi celles qui ont le plus grand soin de leurs Oiseaux, veuillent bien AMENER à la S.C.O. ou bien simplement rentrer en contact avec ELLE de façon à ce que les observations sérieuses soient faites au niveau de leur Elevage, et dont l'intérêt qui peut ne pas apparaître au premier abord n'est pas moins évident.

Si nous apprenons à connaître le Kagou, mieux que nous le connaissons aujourd'hui, il est permis de penser que nous aurons de plus grandes chances de succès au niveau de la reproduction.

Et à ce moment là, les personnes détenant des couples qui à 2 exceptions près sont considérés par la S.C.O. comme des "détenteurs" pourraient alors se dire "ELEVÉS", car en fait si l'élevage du KAGOU peut à la limite n'être pas une affaire de spécialiste, il n'en reste pas moins vrai qu'il doit être l'affaire d'amoureux passionnés et concernés en même temps que conscients. Et qui mieux que les gens de ce Territoire? et, où mieux que sur ce Territoire, est-il possible de prétendre élever des KAGOUS pour les faire se reproduire? Mais cela bien sûr ne doit pas se faire n'importe comment et nous multiplierons par autant nos chances de succès à la face du monde extérieur, si nous unissons nos efforts, nos expériences personnelles et nos connaissances, pour ne plus agir que dans un but commun et déterminer la "REUSSITE".

Ceci est un APPEL pressant que la S.C.O. adresse à tous les "Détenteurs" de Kagous et surtout à ceux qui ont un couple. Pour que soit mis sur pied un programme d'étude à répartir entre chacun et que soit enfin ICI par notre Volonté à TOUS entrepris un travail important et URGENT "POUR QUE VIVE LE KAGOU" et que cette action soit l'apanage de notre Territoire.

En conséquence toutes personnes intéressées voudra bien se faire connaître auprès de la S.C.O. en écrivant à B.P. 3135 ou en Téléphonant à Monsieur J.N. NEYROLLES 28.31.69.

NOTE AU SUJET DES KAGOUS MORTS

Messieurs "les Détenteurs" de KAGOUS, sont informés que les Oiseaux morts, ne doivent pas être jetés.

La S.C.O., pour ses collections, le Musée de Nouméa pour sa prochaine salle d'histoire naturelle, les Ecoles de Nouméa, seraient heureux de rentrer en possession de ces Oiseaux après Naturalisation.

La S.C.O. demande donc instamment aux personnes qui auraient perdu un Kagou de l'envelopper immédiatement dans une feuille de papier journal, puis dans un sac en plastique avant de l'introduire dans un congélateur.

Lors de leur passage à Nouméa ils seront aimable de les déposer soit au service Forestier, soit à la S.C.O. pour que la collectivité puisse en profiter sous forme d'Oiseau Naturalisé.

Nous rappelons que ceci n'exclut absolument pas l'obligation de déclarer sans retard toutes pertes d'Oiseaux auprès des services compétents (Gendarmerie, E.S.F., Mairie,)

N'amputer pas la patte de votre Kagou pour retourner la Bague.

COMPTE RENDU DE LA PROMENADE DU 12 JUIN 77
en FORÊT des KOGHIS

Le temps clair et dégagé de la journée, fut le bien venu.

Au rendez-vous de 7 heures, à l'ancienne Auberge, il fut convenu d'attendre que le soleil ait sauté la crête des KOGHIS pour entreprendre la pénétration en Forêt.

Les observations portèrent sur tous les Oiseaux avec une priorité pour le ROSSIGNOL à ventre jaune (*Eopsaltria flaviventris*) qui est l'un des 2 oiseaux choisis avec RHINOCHETOS JUBATUS (Kagou) et sous l'égide desquels l'Année 1977 est placée.

On peut distinguer 3 paliers d'observations, correspondant à 3 niveaux principaux:

- Niveau 1 - Environs immédiats de l'ancienne auberge, maquis minier et limite forestière.
- Niveau 2 - La forêt moyenne de la lisière à mi-hauteur du versant Nord (Dumbéa)
- Niveau 3 - La forêt haute de la moitié du versant Nord au maquis de sommet et fraction du versant Sud (Yahoué)

Les Oiseaux observés à ces trois niveaux sont les suivants:

(1) niveau n°1 - (2) niveau n°2 - (3) niveau n°3 -

- A - Famille des Rapaces : 1) *Heliastur sphenurus* (aigle siffleur)
(1) un seul spécimen
- 2) *Accipiter haplochrous* (emouchet bleu)
(1) un seul spécimen
- B - Famille de Pigeons : 3) *Ducula Goliath* (Motou)
columbides (1) (2) plusieurs spécimens dont 2 oiseaux perchés côte à côte
- 4) *Columba vitiensis hypoenochroa* (colier blanc)
(2) (3) quelques spécimens
- 5) *Chalcophaps indica chrysochlora* (tourterelle verte)
(1) (2) plusieurs spécimens
- C - Famille de Perruches 6) *Cyanorhamphus novaezelandiae saisseti*
Psittacides (perruche à front rouge)
(2) entendu plusieurs, vu 2 spécimens perchés
- D - Famille des Martinets 7) *Collocalia spodopygia leucopygia*
Apodides (martinet à croupion blanc)
(1) (2) en vol pas de nid trouvé
- E - Famille des Corbeaux 8) *Corvus moneduloides* (corbaucaledonien)
corvidés (3) plusieurs spécimens

- F - Famille des Echenilleurs : 9) *Coracina caledonica caledonica*
Campephagides (siffleur)
(1) plusieurs spécimens
- 10) *Lalage leucopygia* ^{mac} *troisieri* (Mac-Mac)
(1) plusieurs spécimens
- G - Famille des Fauvettes 11) *Pachycephala caledonica* (sourd)
Gobe-Mouches & Grives (1) plusieurs spécimens
- 12) *Gerygone flavolateralis flavolateralis*
(fauvette à ventre jaune ou fauvette gobe-mouche)
(1) plusieurs spécimens
- 13) *Rhipidura spilodera verreauxi* (leve queue)
(2) (3) plusieurs spécimens
- 14) *Myiagra caledonica caledonica* (Gobe-mouche à large bec)
(1) (2) quelques spécimens
- 15) *Glytorhynchus pachycephaloides pachycephaloides* (gobe-mouche brun)
(1) quelques spécimens
- 16) *Eopsaltria flaviventris* (Rossignol à ventre jaune)
(1) (2) plusieurs spécimens
- H - Famille des Zosterops 17) *Zosterops xanthomera* (zosterops à dos
Zosteropides vert ou lunette commune)
(1) (2) (3) très nombreux
- I - Famille des Meliphages 18) *Myzomela dibapha caledonica* (sucrier)
meliphages (ou colibri)
(1) (3) plusieurs spécimens
- 19) *Lichmera incana incana* (Meliphage à oreillons gris ou couyou)
(1) quelques spécimens
- 20) *Guadalcanaria undulata* (Meliphage Barre)
(3) 2 spécimens
- 21) *Philemon diemenensis* (oiseau moine ou grive)
(1) 1 spécimen
- J - Famille des Diamants 22) *Erythrura psittacea* (cardinal)
Estrildides (1) plusieurs spécimens et 1 nid

Soit 22 espèces observées, ce qui est peu, mais compte tenu de la saison n'a rien d'anormal.

La forêt à cette époque ne recèle que quelques espèces d'arbres et d'arbustes en fleurs ou en graines et dont les granivores et Nectivores y sont peu nombreux en cette saison ce sont les insectivores qui dominent à tout les niveaux d'observations ou presque.

En fait les oiseaux de la liste ci-dessus, tel Heliastur, Accipitar, Ducula, Columba, Cyanoramphus, Corvus, Gerygone, Rhipidura, Myiagra, Guadalcanaria, Philemon et Erythrura n'ont pu être observés occupés à manger. Ils étaient isolés tel Heliastur en vol planant, Accipiter perché au aguet, Philemon perche soignant son plumage; par couple plus ou moins évident tel Ducula 2 Spécimens observés perchés côte à côte ou Cyanoramphus voire par paire voletant et curieux comme Guadalcanaria; mais le plus souvent en petite troupe plus ou moins homogène et occupant toutes les zones d'un niveau d'observation ou de plusieurs comme Columba Corvus, Gerygone, Rhipidura, et Myiagra, voire en bande erratique le Erythura.

Ce sont en fait les espèces observées occupées à se nourrir qui sont les plus intéressantes.

C. indica, se nourrissant au sol au niveau I de graines diverses c'est l'oiseau de légende qui vole les noix de Bancoule que le Corbeau fait éclater au sol en les laissant tomber, Légende qui du reste est tout à fait exacte.

C. caledonica très occupés sur les banians, au niveau I, chargés en fruits ainsi que sur un arbre à graines noires ? que nous ne connaissons pas encore tout au moins.

P. caledonica, se nourrissant au sol de quelques insectes ce qui n'est pas commun car le plus souvent il chasse sur les basses branches de la végétation ou à partir de ces dernières, en vol.

C. pachycephaloides cherchant sa pitance accroché au tronc d'un arbre et se déplaçant en montant avec un mouvement giratoire autour du tronc balayant ainsi une plus grande surface et un autre spécimen au sol, au pied d'un arbre cherchant sous les feuilles quelques autres insectes spécialisés du sol, ou de l'humus.

E. flaviventris notre Rossignol à ventre jaune chassant les insectes au sol en sautillant et fouillant de droite à gauche, ainsi que perché.

Z. xanthomera en grand nombre dans les banians, au niveau I chassant insectes, mangeant fruits, c'est un oiseau dont le spectre alimentaire est très diversifié, il est aussi friand de nectar, ce qui lui permet sans jamais se déplacer de son milieu d'y trouver pitance pendant toute l'année, nous l'avons observé se nourrissant de graines oranges en forme de pomme, d'un arbre inconnu pour l'instant.

M. dibapha, qui commence à desertor ces forêts pour descendre vers le sud où les fleurs sont plus nombreuses. Il fut ici observé sur plusieurs espèces de "brosse à dents" rouge, rose, rose violacée, ainsi que sur un arbre produisant de grosses grappes de fleurs orangées dressées. Myzomela est presque exclusivement nectarivore, sautillant sans arrêt de fleur en fleur, peu farouche, les 2 sexes de couleur nettement différentes ont pu être observés avec tranquillité, plongeant leur bec dans les corolles, suspendu sous les branches pour mieux saisir le nectar de quelques fleurs capricieuses.

L. incana "Butinant" presque les fleurs de Lantana avec une légèreté et une adresse incomparable. Tirant une "Langue" vorace avec la précision qu'il est seul capable d'avoir. Il est pour se nourrir, aussi capable d'accrobaties quasi extraordinaires toujours nouvelles.

En fait comme aucun de ces oiseaux n'est absolument spécialisé dans un mode de nourriture, mais le plus communément possèdent 2 ou 3 spécialités, ils font donc le tour presque complet des différents spectres alimentaires de base. Ce qui a pour avantage de ne les jamais laisser démunis de ressources.

Les Nectarivores sont aussi insectivores ou granivores ou les 3 ensembles, avec pour certaines espèces tel Myzomela et Lichmera une nette préférence pour les nectars, dans la collecte desquels d'ailleurs leur morphologie (bec) les destine. Il en va de même pour les insectivores qui sont aussi quelque peu granivores, mais c'est moins fréquent.

CONVOCATION pour L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 20 JUILLET 1977

Vous êtes aimablement conviés à participer à l'A.G. ordinaire du 20 Juillet 77 qui aura lieu à la "CREMAILLERE" RT 13bis Haut Magenta chez notre nouvel Adhérent M. ROBIC, ou à partir de 19 heures sera servi un apéritif- puis un repas de Crepes, Cidre et café, le tout pour 800 Frs par Personne.

L'ordre du jour important, nous commande de commencer la séance à 19 heures 45 précise.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'Invité d'Honneur -
- Présentation des nouveaux membres (voir liste ci-après) -
- Lecture du courrier -
- Débat sur la 5° exposition d'oiseaux -
- Demande de volontaires pour créer une commission d'étude des Oiseaux de mer -

Au cours du repas IQ' d'Ornithologie avec M. HANNECART F. qui nous parlera du Rossignol à ventre jaune (Eopsaltria flaviventris)

En fin de repas projection et débat.

L'invité d'Honneur sera M. SOPENA Conservateur des Eaux et Forêts.

Votre Bureau compte sur la présence de tous ses membres et notamment les nouveaux dont la liste suit :

Nouveaux Membres Proposés :

M. MATHIEU Guy	Parrains	M. VOYEZ	M. HANNECART F.
Mme LAGARDE Edwige	"	M. VOYEZ	M. RANCUREL
M. SERAQUI Jean	"	M. VOYEZ	Mme VIRGITTI
M. LECONTE Léon	"	M. VOYEZ	M. BEGAUD
M. TANIUTTI Roméo	"	M. VOYEZ	
M. HERAUT J. Pierre	"	M. VOYEZ	M. NEYROLLES
M. SLAMET J. Claude	"	M. VOYEZ	M. AYMARD
Mme SIMON Sylvette	"	M. VOYEZ	Mme VIRGITTI
M. VIALATEL Paul-Gilbert	"	M. VOYEZ	Mme VIRGITTI
M. CATTEAU Bernard	"	M. VOYEZ	M. BEGAUD
M. TURFIN Henry	"	M. VOYEZ	M. RANCUREL
M. SANTINO Dante	"	M. VOYEZ	M. HANNECART F.
Mme MARIOTTI Jeanne	"	M. VOYEZ	Mme VIRGITTI
M. DEVILLERS Lucien	"	M. VOYEZ	M. ROLLAND Jean

Mme KLEIN Germaine	M. VOYEZ	Mme VIRGITTI
M. KLEIN Claude	M. VOYEZ	Mme VIRGITTI
M. EDELINE René	M. VOYEZ	M. HANNECART F.
M. MARQUET Henri	M. VOYEZ	M. NEYROLLES
M. CORNAILLE Léopld	M. VOYEZ	M. HANNECART J.
M. ROBIC Jumien	M. VOYEZ	M. ROLLAND J.
M. DUPEUX Jacques	M. THOMAS	M. HANNECART F.

Les présents membres déclarent vouloir adhérer à la S.C.O., et admis, à se conformer aux statuts et règlements intérieur de la S.C.O. et de payer régulièrement les cotisations.

Les membres qui voudraient faire opposition à l'une quelconque de ces candidatures, voudront bien formuler leurs désaccords par écrit avec les justifications nécessaires, dans un délai de (quinze) 15 jours.

Faute d'opposition ces membres seront présentés lors de l'Assemblée Générale et valablement Admis.

(I2)

Pour préparer notre 5^e exposition d'ornithologie début
Septembre, nous vous convions à vous inscrire, et faire inscrire vos
vos amis et parents, dès à présent et jusqu'au 20 Juillet 77, jour
de notre A.G. dernier délai, pour ceux bien entendu qui voudraient
participer comme exposant, à la présentation de leurs oiseaux ou
Collections,

Pour ce faire vous devrez retourner le BULLETIN DE PARTICIPATION
 qui se trouve à laderniere page du présent journal, en prenant soins
 de le renseigner complètement comme il est demandé.

ou en Télérhphon nt à M. FEYROLLES au 28.38.69

Il est porté a la connaissance des intéressés que des Concours d'oiseaux sont organisés et seront Primés.

CONCOURS du PUBLIC

- 1) du meilleur MAINATTE parleur
- 2) du plus BEL OISEAU (en général)

CONCOURS des ELEVEURS Serins et:ou Perruches ondulées

Les participants seront tenus personnellement au courant des diverses dispositions présent à cet égard. Toutefois il est précisé que les exposants se font obligation de distribuer tous les soins nécessaires à leur élevage pendant toute la durée de l'exposition (48 heures) la S.C.C. décline toute responsabilité à cet égard.

Mais sur la demande des exposants, qui ne pourraient le faire eux même, la S.C.O. pourra assurer les transports des cages et collections trop volumineuses.

Il est précisé que pour éviter les pertes importantes dûes aux variations climatologiques la 5^e exposition, se fera cette année dans un local en dur entièrement clos et couvert.

Nous comptons sur la participation massive des membres de la S.C.O. qui resteront toujours prioritaires (places-cages) mais les Exposants non affiliés seront les bienvenus, fonction de la place disponible.

BULLETIN DE PARTICIPATION A LA 5^e EXPOSITION (13)
D'OISEAUX

NOM: et Prénom.....

Adresse Précise:

Accepte de participer à la 5° exposition d'oiseaux (début septembre)
Je m'engage à prodiguer à mes oiseaux tous les soins nécessaires pendant
toute la durée de l'exposition (Samedi et Dimanche)
Date limite des inscriptions 20 juillet 1977 à 20 heures

[illegible]

Je ne participerais pas à l'exposition, mais je peux prêter du matériel
(Cages)

Nombre et Format :

La S.C.O. assure pour sa part, la Garde des Oiseaux, en dehors des heures d'ouverture de l'exposition(y compris la nuit). D'autre part elle s'efforcera de procurer à l'Exposant toutes les facilités et commodités dont elle pourra disposer et notamment les transports de cages et Collections à bord de camions ou camionnettes dans le cas où l'Exposant ne pourrait le faire lui-même.

(I6)
Afin de permettre au restaurateur de prendre toutes dispositions
Ceux qui voudront participer au REPAS sont invités à se faire inscrire

Soit en retournant le Bulletin ci-dessous à

S.C.O. B.P. 3135 ou en Téléphonant à

M. NEYROLLES 28.38.69

avant le 17 JUILLET 1977 à 18 heures.

BULLETIN DE PARTICIPATION

A L'Assemblée Générale ordinaire du Mercredi 20 Juillet 77

J'assisterai à l'A.G. du 20 Juillet à 19 heures OUI NON

Je participerai au REPAS OUI NON

Nombre de personnes x 800 Frs =

que vous réglerez au Restaurant à la sortie.

Ste D'ORNITHOLOGIE

B.P. 3135

DEMANDE D'ADMISSION A LA S.C.O.

NOM (capitales)..... Parrains (deux)

Prénoms

Lieu et Date de Naissance.....

Profession.....

Adresse..... B.P.

N° de Téléphone (professionnel.....
(privé.....

Déclare vouloir adhérer à la S.C.O., et admis, me conformer aux
statuts et règlements intérieurs de la Société et de payer régulièrement
les cotisations.

A.G. du N° NOUMEA, le
signature,

Membre présente à l'Assemblée Générale du.....
Inscrit au registre de la Société sous le n°.....

Exemplaires des statuts et des règlements
intérieurs remis le.....

VISA DU PRESIDENT

(I4)
SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE

50, Rue Anatole France

B.P. 3135 NOUMEA

REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Devant se dérouler début septembre 1977 à Nouméa au cours de la 58ème
Exposition d'oiseaux.

Article 1 - Le concours est ouvert à tout les amateurs
sans aucune distinction d'aucune sorte.

Les Photographes Professionnels sont " Hors Concours".

Article 2 - Le format de concours des épreuves est de
24 x 30 sur papier brillant en noir et blanc et 18 x 24 en couleur.

Article 3 - Le concours est divisé en deux séries

1ere série - Noir et Blanc

2eme série - Couleur

et sera doté de deux prix en 1ere série et de quatre en 2eme série. Il
n'y aura pas d'ex-aequo.

Article 4 - Chaque candidat doit faire parvenir à la
S.C.O. pour le 30 Août 1977 à 18h.00 dernier délai de 1 à 5 épreuves au
format 24 x 30 sur papier brillant en noir et blanc ou 18 x 24 en couleur,
par tous moyens à leur convenance. Il sera fait mention au dos de chaque
épreuve des Noms, Prénoms, adresse des candidats; il sera joint une
enveloppe adressée et suffisamment affranchie pour le retour des épreuves
non pré-sélectionnées.

Article 5 - Une présélection ne retiendra que les épreuves
qu'elle jugera les plus belles ou les plus représentatives. Ces dernières
seront revêtues du cachet de la S.C.O. avec mention "admise au Concours"
pour qu'il ne puisse être fait aucune contestation quant à leur destination.

Article 6 - Les épreuves non présélectionnées seront réex-
pédiées à leurs auteurs au moyen de l'enveloppe jointe (voir art.4) sauf
si leurs auteurs demandent à ce qu'elles soient exposées " Hors Concours"
auquel cas ils pourront les retirer le dernier jour de l'exposition.

Article 7 - Les épreuves admises au concours resteront
propriété de la S.C.O. après le concours sans qu'il puisse être fait
opposition d'aucune façon.

Article 8 - Le thème est " Les oiseaux de Calédonie dans
leur milieu". Ce qui inclus les oiseaux migrateurs lors de leur passage.

Article 9 - Il est fait en outre obligation à chaque can-
didat de mentionner au dos de chaque épreuve le lieu exact ou celle-ci
à été prise.

...../.....

Article 10 - La non observation des art. 4 & 9 entrainera automatiquement le rejet des épreuves pour le concours primé.

Article 11 - Le concours sera clos le 4 septembre 1977 à 20 h;00. Les noms des vainqueurs seront publiés par voix de presse écrite le 12 septembre 77 dernier délai.

Article 12 - Le jury sera constitué par l'ensemble du public visitant l'exposition à raison d'une voix par série. Le dépouillement du jury sera fait par le bureau de la S.C.O.

Son Président étant à cet effet nommé juge arbitre avec pouvoir de trancher sans appel les litiges de quelque nature.